

# LES AVENTURES DE T'CHEKI

PARTIE N°2  
DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS 2023

## DOSSIER DE PRESSE

Opération commerciale

Les Aventures de T'Cheki – Partie n°2

Mercredi 08 février 2023 à 09h00

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE)

43, rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN



Communauté de Communes  
ARDENNE nivelle de meuse

## 1. Plan de soutien à l'animation commerciale

Le 24/06/2020, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a voté en faveur d'un Plan de relance de l'activité commerciale pour redynamiser, via le dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP), le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire alors impacté par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Le Plan de relance de l'activité commerciale est arrivé à échéance le 31/03/2022 après la réalisation d'un programme de cinq actions, apprécié des commerçants et de la population.

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 16/06/2022, de mettre en place un Plan de soutien à l'animation commerciale reposant, de nouveau, sur le dispositif du CCLP. C'est pourquoi sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de 50 000 € pour financer, entre autres, plusieurs opérations avant le 30/06/2023.

À ce jour, 3 opérations ont déjà été réalisées :

- "*Grattez, Gagnez*", du 19/09/2022 au 02/10/2022 ;
- "*Les Aventures de T'Cheki – Partie n°1*", du 04/11/2022 au 04/12/2022 ;
- "*Vos Achats Remboursés*", du 12/12/2022 au 31/12/2022

## 2. Bilan de l'action "*Vos Achats Remboursés*"

L'action "*Vos Achats Remboursés*" s'est déroulée du 12/12/2022 au 31/12/2022.

Pendant toute cette période, les clients des 111 commerces partenaires de l'opération, ayant réalisé un achat supérieur à 10 € et complété un bulletin prévu à cet effet, ont pu participer à un tirage au sort pour être remboursés du montant de leur(s) achat(s) en CCLP, dans la limite de 50 €.

À l'issue de l'opération, 97 personnes ont été tirées au sort pour un total de 4 000 € d'achats remboursés en CCLP. L'ensemble de ces gagnants auront dépensés 9 403 € dans les commerces adhérant au dispositif du CCLP, soit un panier moyen de 97 €.

Les lots sont à retirer avant le 28/02/2023.

100 % des participants se sont déclarés satisfaits par l'opération.

### 3. Action "Les Aventures de T'Cheki – Partie n°2"

L'action "Les Aventures de T'Cheki" est une opération commerciale "fil rouge" du Plan de soutien à l'animation commerciale, divisée en 3 parties.

La première d'entre elles a été proposée à la population entre le 04/11/2022 et le 04/12/2022 :

- 33 commerces concernés ;
- 450 téléchargements de parcours ;
- 1 500 € de CCLP gagnés par 21 personnes.

#### → Application :

"Les Aventures de T'Cheki" reviennent pour une deuxième partie.

Du 20/02/2023 au 20/03/2023, toute personne physique majeure pourra y participer. Pour ce faire, il faudra télécharger gratuitement l'application mobile BALUDIK et créer un compte en validant toutes les autorisations demandées (GPS, appareil photo, enregistrement de données...) et les conditions générales d'utilisation.

#### → Parcours :

Après avoir créé son compte, l'utilisateur choisira l'un des trois parcours commerciaux suivants pour commencer à jouer :

- GIVET Saint-Hilaire, avec 11 commerces à découvrir afin d'aider T'Cheki à partir aux sports d'hiver ;
- GIVET route de Beauraing, avec 13 commerces à découvrir afin d'aider T'Cheki à se préparer pour le carnaval ;
- REVIN, avec 8 commerces à découvrir afin d'aider T'Cheki à faire un bonhomme de neige.

L'utilisateur retrouvera les parcours :

- Soit depuis l'onglet "Rechercher" de l'application en tapant "Les Aventures de T'Cheki – Partie n°2" ;
- Soit depuis la carte de l'application en cliquant sur l'une des puces T'Cheki positionnées à GIVET et REVIN.

#### → Principe :

Une fois qu'il aura sélectionné un parcours, l'utilisateur devra se rendre dans les commerces indiqués pour y effectuer une mission (rébus, charades, memory...).

Pour valider un parcours et tenter de gagner des CCLP, l'utilisateur devra terminer l'ensemble des missions qui lui auront été confiées par les amis commerçants de T'Cheki et renseigner ses coordonnées en complétant un formulaire via Google Forms.

→ **Gains :**

Pour chaque parcours, 500 € de CCLP sont à gagner après tirage au sort, soit un total de 1 500 € :

- Parcours GIVET Saint-Hilaire : 10 gagnants de 50 € ;
- Parcours GIVET route de Beauraing : 10 gagnants de 50 € ;
- Parcours REVIN : 10 gagnants de 50 €.

→ **Remise des lots :**

Le tirage au sort sera effectué sous quinzaine après la fin de l'opération.

Chaque gagnant sera contacté individuellement par téléphone et/ou par courriel. Les modalités de retrait des lots seront expliquées à cette occasion.

Pour retirer leur(s) lot(s) qui seront disponibles jusqu'au 31/05/2023 inclus, les gagnants devront obligatoirement présenter leur pièce d'identité et la page de conclusion du ou des parcours terminés en se connectant à l'application BALUDI.K.

Les CCLP offerts seront valables jusqu'au 31/12/2023.

## COMMENT JOUER ?

- 1 Télécharge gratuitement l'application Baludik sur ton smartphone**  

- 2 Crée toi un compte**  
Une fois l'application téléchargée
- 3 Ouvre l'application**  
Une fois ton compte créé
- 4 Choisis ton parcours parmi les 3 proposés (Givet route de Beauraing, Givet Saint Hilaire ou Revin) et clique sur l'icone**  

- 5 Clique sur **OUVRI****  
Une présentation du jeu s'affiche
- 6 clique sur **TÉLÉCHARGER****  
Et voilà, le parcours est installé, il ne te reste plus qu'à te rendre dans les commerces qui s'affichent et de commencer les missions pour aider T'Cheki !

**Une fois ton parcours terminé :**



Parcours

Paramètres

Bibliothèque des parcours



Accède à la conclusion



Clique sur le lien et rejoins-tu au tirage au sort

## 4. Permanences CCLP

Afin d'apporter un service de proximité aux adhérents du dispositif CCLP, l'ACAG propose dorénavant les permanences suivantes :

- Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE) à VIREUX-MOLHAIN, tous les deuxièmes mardis de chaque mois ;
- Mairie de FUMAY, tous les troisièmes mardis de chaque mois ;
- Mairie de REVIN, tous les derniers mardis de chaque mois.

Ces permanences s'adresseront également aux commerces non adhérents, aux particuliers, aux associations ou encore aux comités d'entreprises pour les renseigner sur le dispositif CCLP.

## 5. Contacts



### **Avenir Commercial et Artisanal Givetois**

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : acag.cclp@gmail.com



Communauté de Communes

**ARDENNE** rives de meuse

### **Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse**

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com